



Gimel, le 23 octobre 2009

CONSEIL COMMUNAL
GIMEL

RAPPORT

Sur le préavis municipal n° 6-2009 présenté au Conseil Communal
en séance du jeudi 29 octobre 2009

Arrêté d'imposition pour l'année 2010

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission des finances composée de MM. Pierre-Yves Correvon, Président; Daniel Pasche, Philippe Reymond, Edgar Dieperking et de Simon Renaud, rapporteur s'est réunie le 22 octobre 2009 en présence de M. Norbert Reymond, Syndic; Mme Sylvie Judas, Municipale et de Mme Pascale Ducret, Boursière que nous remercions de leur précieuse collaboration.

L'étude, la discussion et les réponses à nos questions nous ont permis d'élaborer le présent rapport.

Nous estimons que le choix du statu-quo se justifie et rejoignons les vues de la Municipalité en maintenant le taux d'imposition à 71.5 de l'impôt cantonal de base, ainsi que les autres taxes et impôts divers

En conclusion, la commission unanime vous demande :

- d'accepter le préavis municipal n° 6-2009 sur l'arrêté d'imposition 2010

Le Président

Les Membres

Le Rapporteur